



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Champigny-sur-Marne, le 29 janvier 2025

CHAMPIGNY-PLAGE & FÊTE NATIONALE 2025

CAHIER DES CHARGES RELATIF À L'IMPLANTATION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES AMBULANTES SUR LA BASE NAUTIQUE DE CHAMPIGNY–SUR–MARNE ET SUR LE PARC DÉPARTEMENTAL DU PLATEAU

I- OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le présent cahier des charges a pour objet la définition des conditions d'exécution de la mise en concurrence de commerces ambulants pour des prestations prévues dans le cadre de l'initiative Champigny-Plage 2025 à Champigny-sur-Marne entre le 5 juillet et le 20 juillet 2025 inclus ainsi que la Fête Nationale qui se déroulera le dimanche 13 juillet à Champigny-sur-Marne.

II- RAPPEL

Le commerce ambulant est une activité non-sédentaire, pratiquée par un commerçant ou un artisan hors de son établissement principal, ou sur la voie publique (halles, marchés, foires, fêtes, rues, abords des routes...). Il est réglementé et nécessite diverses autorisations.

III- CONTEXTE

Chaque année, en période estivale, la base nautique de Champigny-sur-Marne accueillant l'initiative Champigny-Plage, est investie par un public familial et populaire à l'instar de celui des années 1800 ayant fait la renommée de « l'esprit guinguette ». On y vient chercher la fraîcheur du bord de l'eau, une cuisine conviviale et des soirées musicales.

La version moderne de Champigny-Plage, née de propositions faites par les habitants lors des Rencontres Citoyennes, se déroulera pour sa 20^{ème} édition du 5 au 20 juillet 2025. C'est un des événements grand public le plus populaire de Champigny-sur-Marne, avec la Foire au Troc et aux

Cochons. Cette initiative est le rendez-vous de l'été des Campinois, elle est l'héritage de « l'esprit guinguette »

Dès la fin de l'année scolaire, la ville y propose une large offre de loisirs estivaux sur les bords de Marne à partager en toute convivialité. Elle fait vivre ainsi le droit aux vacances et aux loisirs pour tous en permettant au plus grand nombre de s'évader en bord de Marne.

Cette manifestation est un rendez-vous très attendu des enfants et de leurs familles. Les années précédentes, la fréquentation a oscillé de 30 000 à 50 000 personnes.

Les usagers des lieux sont variés : familles, salariés, seniors, jeunes, tout-petits, etc. Tous sont attirés par la diversité des activités proposées : structures de loisirs, activités sportives, concerts et spectacles, ateliers divers... L'éventail de la programmation et l'étendue des horaires permettent à chacun de participer en fonction de ses disponibilités et de ses envies.

Ainsi, la ville souhaite faire de cette initiative un véritable lieu d'animations en période estivale en y permettant l'installation d'une offre commerciale ambulante.

De plus, chaque année, à l'occasion de la Fête Nationale, un grand bal populaire est donné sur le Parc Départemental du Plateau. Cette année, la Fête aura lieu le dimanche 13 juillet 2025.

Cette initiative est un rendez-vous familial et populaire ponctué par un feu d'artifice. Les années précédentes, la fréquentation a atteint les 4 000 personnes. La ville souhaite faire de ce bal populaire un véritable moment de convivialité en y permettant l'installation d'une offre commerciale ambulante.

IV- MAÎTRE D'OUVRAGE

Mairie de Champigny-sur-Marne représentée par M. le Maire Laurent JEANNE, et sise 14, rue Louis Talamoni 94500 Champigny-sur-Marne.

V- DÉFINITION DES PRESTATIONS RECHERCHÉES

Afin d'animer Champigny-Plage et la Fête Nationale, la ville souhaite implanter une offre commerciale ambulante professionnelle orientée vers un public familial et populaire. Cette offre pourra être proposée par des commerçants déjà installés à Champigny-sur-Marne ou par des commerces ambulants extérieurs.

Concernant les commerçants sédentaires de la ville, si ceux-ci se portent candidats, seuls ceux étant à jour de leurs règlements à l'égard de la ville de Champigny-sur-Marne (droits de voirie...) pourront voir leurs candidatures examinées.

L'offre recherchée est divisée en lots :

- Lot n°1 : restauration rapide de type snacking sur Champigny-Plage et la Fête Nationale
- Lot n°2 : restauration dite "à l'assiette" sur Champigny-Plage
- Lot n°3 : snacking sucré sur Champigny-Plage et la Fête Nationale
- Lot n°4 : glaces et rafraîchissements sur Champigny-Plage
- Lot n° 5 : confiseries sur Champigny-Plage

Le détail des lots est précisé en annexes 1 à 5.

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots, ou proposer une offre qui ne rentre pas dans le périmètre de ces lots s'il justifie que son offre peut répondre aux attentes du public de l'événement.

Ces offres ambulantes constituent elles-mêmes une attraction de Champigny-Plage. Outre une restauration de qualité, les candidats sont encouragés à proposer des concepts attractifs. Les prestations proposées devront offrir à la clientèle une qualité et un confort de consommation.

Une terrasse commune d'environ 200 places sur l'espace de restauration sera mise en place par et pour tous les commerçants. La municipalité fournira la majorité du matériel comprenant tables, chaises et parasols. A noter que, le nettoyage et la désinfection de l'espace restauration devra se faire régulièrement par les commerçants, tout au long de la journée ainsi que le rangement chaque soir.

Les conditions de fonctionnement seront rappelées lors d'une réunion de préparation organisée après la sélection.

VI- OBLIGATIONS DU COMMERÇANT

1. Hygiène

Pour les commerces alimentaires, les infrastructures de vente devront obligatoirement permettre de protéger les denrées alimentaires des souillures, lors du transport jusqu'à l'emplacement attribué. L'installation devra garantir que la chaîne du froid et/ou du chaud sera strictement respectée. Un système de traçabilité des matières premières devra être utilisé pour prouver l'origine des produits vendus et utilisés pour la fabrication de l'offre proposée.

Le matériel devra respecter toutes les normes sanitaires en vigueur (respect du plan de nettoyage, ...). En cas de plaintes ou de recours, des clients ou des autorités sanitaires, la responsabilité des commerçants sera totalement engagée.

LES GLACIERES NON PROFESSIONNELLES, DE TYPE FAMILIALE, SONT STRICTEMENT INTERDITES. SEUL LE MATERIEL PROFESSIONNEL DESTINE A LA VENTE AMBULANTE DE DENREES ALIMENTAIRES POURRA ETRE ADMIS.

2. Sécurité

Les installations devront répondre à des garanties de sécurité strictes, notamment dans le cas où du matériel de cuisson serait utilisé. Dans le cas où la cuisson au gaz serait utilisée, le commerçant devra vérifier la date de péremption du tuyau d'alimentation et s'assurer de son bon état de fonctionnement. Il devra disposer d'un extincteur adapté au risque. Pour les véhicules équipés d'installation au gaz, la Ville se garde le droit de vérifier les équipements de cuisson et de révoquer immédiatement l'autorisation d'occupation du domaine public. L'équipement de cuisson devra être situé en arrière du banc de vente ou prévoir une protection efficace.

Afin de permettre aux candidats de satisfaire à l'ensemble de ces exigences, une notice synthétique rappelant les obligations en matière d'hygiène et de sécurité leur est remise. Celle-ci liste les règles indispensables à respecter sous peine de voir le présent contrat résilié, et son autorisation d'occupation du domaine public révoquée.

3. Administration

Les candidats devront avoir préalablement répondu aux obligations administratives applicables aux activités de restauration et de vente au détail de denrées alimentaires : déclarations à la Direction départementale des services vétérinaires, formation des employés, respect de la législation en matière de concurrence, consommation et de répression des fraudes (réglementation des prix, débit de boisson, ...).

Toutes les déclarations préalables et obligatoires à l'embauche devront avoir été réalisées par le commerçant.

4. Démarche écologique

Les candidats doivent obligatoirement s'inscrire dans une démarche d'éco-compatibilité, notamment la gestion des déchets. Un conteneur à verre sera mis à leur disposition. L'emploi de vaisselle et emballages recyclables est obligatoire.

5. Moyens de paiement

Le commerçant devra être obligatoirement muni d'un TPE afin de permettre au public différents moyens de paiement. En cas de non-respect, une pénalité de 2500 € sera appliquée.

6. Publicité

La municipalité se garde le droit de demander au commerçant de retirer un élément de décor ou d'habillage professionnel si ce dernier ne répond pas aux attentes de l'événement. Les commerçants ne pourront accrocher aucune bâche ou autre support faisant la promotion de leur commerce.

VII- MODALITES DE CANDIDATURE

SEULS LES CANDIDATS DISPOSANT D'UNE INFRASTRUCTURE DE VENTE DEDIEE ET MOBILE SERONT ADMISSIBLES A L'APPEL A PROJET. AUCUN EQUIPEMENT, STAND, OU INFRASTRUCTURE DE VENTE NE POURRA ETRE MISE A DISPOSITION DES COMMERÇANTS PAR LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Parmi les principaux équipements admissibles :

- Stands aménagés,
- Camion/camionnette aménagés,
- Remorque aménagée,
- Roulotte aménagée.

1. Composition du dossier de candidature

Pour que son dossier soit étudié, le candidat devra :

- Compléter le formulaire d'inscription en annexe 7 décrivant le (ou les) lot(s) auquel il postule, le concept proposé, son menu, ses prix, ainsi que ses besoins techniques ;
- Retourner le présent Cahier des charges signé, qui aura valeur contractuelle ;
- Transmettre l'ensemble des documents suivants :
 - Une copie d'identité (CNI ou Passeport) en cours de validité,
 - Un extrait de KBIS de moins de 3 mois *OU* une copie de la carte de commerçant en cours de validité,
 - Une attestation d'assurance en responsabilité civile se rapportant à l'exercice d'activités non-sédentaires en cours de validité,
 - Des photos et/ou plans de l'infrastructure de vente permettant d'apprécier ses dimensions et ses qualités esthétiques,
 - Pour les commerçants proposant des boissons alcoolisées : une copie de leur Licence de vente d'alcool.

2. Dépôt du dossier de candidature

Chaque demande doit se faire au moyen d'un dossier complet déposé à l'attention de l'autorité administrative compétente, en l'occurrence, Monsieur Laurent JEANNE, Maire de Champigny-sur-Marne.

Le dépôt du dossier devra être effectué dans le strict respect du calendrier fixé pour l'appel à candidature :

au plus tard le 27 avril 2025 – minuit

➤ Par courrier :

*Mairie de Champigny-sur-Marne
Service des Initiatives Publiques
À Sandra TAILLEMITTE ou Romane CRESSINI
14, rue Louis Talamoni
94 500 Champigny-sur-Marne*

➤ Ou par courriel :

SIP@mairie-champigny94.fr

VIII- MODALITÉS DE SÉLECTION

Une commission d'attribution, composée d'élus et d'agents municipaux, se réunira afin d'étudier les dossiers de candidatures et définir les candidats retenus.

Durant cette commission, une attention particulière sera accordée aux points suivants :

- Qualité et originalité de l'offre ;
- Gamme de prix accessible et adaptée au public familial et populaire habituellement présent sur Champigny-Plage, comprenant impérativement les articles et les prix imposés par l'annexe 8 ;
- Aspect général des infrastructures de vente : propre et soigné ;
- Gestion active de la clientèle (avec des pics à 40 transactions à l'heure) ;
- Transformation et/ou assemblage des produits à bord de l'infrastructure de vente par l'exploitant et/ou son équipe ;
- Démarche écologique ;
- Expérience professionnelle attestée.

A l'issue de la commission, les commerçants sélectionnés en seront informés par le Service des Initiatives Publiques et devront envoyer sous 15 jours le paiement du ou des lots attribué(s). Passé les 15 jours, la participation du commerçant ne sera plus garantie.

Une fois le chèque reçu, le commerçant se verra remettre le présent cahier des charges co-signé par Monsieur le Maire. Ce document aura alors valeur contractuelle et fera office d'autorisation d'occupation du domaine public.

IX- PÉNALITÉS

1. Désistement

En cas de désistement jusqu'à un mois avant la date de la manifestation, il sera procédé, à titre de frais de dossier, à une retenue de 50% de la somme correspondant au lot attribué.

En cas de désistement à partir d'un mois avant la manifestation, ou de renonciation durant la manifestation, l'intégralité de la somme du lot sera conservée.

2. Faute

Le manquement constaté par un agent du service Initiatives Publiques devra faire l'objet d'une rectification immédiate.

En cas de mauvaise exécution de l'une des prestations à la charge du commerçant (prix, prestation, horaires...), ce dernier pourra voir son contrat résilié et l'occupation du domaine public révoquée, ainsi qu'encourir une pénalité de **300 euros H.T.** par type d'infraction et par jour.

X- SIGNATURES

LE CANDIDAT,

Nom du Commerce :

Représentant légal :

Date :

Signature du candidat précédée de la mention « *Lu et approuvé* » :

LA MUNICIPALITÉ,

Administration : MAIRIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Représentant légal : Monsieur Laurent JEANNE, Maire

Date :

Signature, précédée de la mention « *Lu et approuvé* » :

ANNEXE 1

Lot n°1 : Snacking - Champigny-Plage et Fête Nationale

Partie 1 - sur Champigny-Plage, du 5 au 20 juillet 2025

Emplacement : Foodcourt, au pied de la scène, sur le parking de la Base Nautique Roland-Bouchier

Horaires des prestations :

- De 12h à 21h du Dimanche au Mercredi (sauf le dimanche 13 juillet : fermeture à 18h)
- De 12h à 22h le Jeudi
- De 12h à 00h00 le Vendredi et Samedi

Prestation demandée : restauration rapide type snacking. Possibilité de créer des formules avec boissons et/ou desserts.

Exemple : burger, hot-dog, wrap, sandwichs froids ou chauds, saucisses, frites...

Produits proposés : Le candidat a le choix de la gamme des produits qu'il souhaite proposer, à l'exception des produits répertoriés ci-dessous qui feront **obligatoirement** partis de son offre :

- 1 offre de plat snacking (ex : sandwich saucisse/merguez, burger seul...)
- 1 formule snacking : Plat + Dessert
- Portion de frites : petite (150g) et grande (250g)
- Soda (canette 33cl)
- Bouteille d'eau (50 cl)
- Bière (canette 33cl)
- Café, Thé

Tarifs appliqués : dans un souci d'uniformité et d'accessibilité au public campinois, certains produits font l'objet d'une tarification imposée par la municipalité (voir grille des tarifs en annexe 8).

Partie 2 - sur la Fête Nationale, le dimanche 13 juillet 2025

Emplacement : Parc Départemental du Plateau

Horaires des prestations : de 18h00 à 01h30

Prestation demandée : un espace snack rapide adapté à une restauration salée et sucrée.

Exemple : burger, hot-dog, wrap, sandwichs froids ou chauds, saucisses, frites, churros, beignets et barbe papa.

Produits proposés : Le candidat a le choix de la gamme des produits qu'il souhaite proposer, à l'exception des produits répertoriés ci-dessous qui feront **obligatoirement** partis de son offre :

- Snacking salé
- Portion de frites : petite (150g) et grande (250g)
- Desserts à l'exception des crêpes, gaufres et glaces réservés au lot n°3

La vente des boissons sera exclusivement réservée aux sapeurs-pompiers.

Tarifs appliqués : dans un souci d'uniformité et d'accessibilité au public campinois, certains produits font l'objet d'une tarification imposée par la municipalité (voir grille des tarifs en annexe 8).

Les droits d'occupation pour ce lot s'élèvent à 1200 €.

Le candidat devra permettre aux agents travaillant sur Champigny Plage, de manger un repas par jour au prix de 5.50€ (plat + dessert ou entrée + plat).

Le service des Initiatives Publiques émettra un certain nombre de tickets valables pour un repas pour le personnel d'une valeur de 5.50 €. Ces tickets seront refacturés au service des Initiatives Publiques de la Mairie de Champigny. Cet accord de prix n'est valable que sur présentation du ticket remis aux agents bénéficiaires.

ANNEXE 2

Lot n°2 : Restaurant - Champigny-Plage, du 5 au 20 juillet 2025

Emplacement : Foodcourt, au pied de la scène, sur le parking de la Base Nautique Roland-Bouchier

Horaires des prestations :

- De 12h à 21h du Dimanche au Mercredi (sauf le dimanche 13 juillet : fermeture à 18h)
- De 12h à 22h le Jeudi
- De 12h à 00h00 le Vendredi et Samedi

Prestation demandée : restauration dite "à l'assiette", plats cuisinés et variants chaque jour. Possibilité de créer des menus complets composés par une entrée ou dessert + plat + boisson.

Exemple : grillades, moules-frites, paëlla, planche apéritifs, tapas, ...

Un espace de restauration sur place d'une capacité de 70 personnes et comprenant des tables de bistrot carrées, sera mis à disposition par le restaurateur pour compléter le mobilier fourni par la Mairie de Champigny-sur-Marne. Le mobilier installé devra être neutre et sans publicité.

Produits proposés : Le candidat a le choix de la gamme des produits qu'il souhaite proposer, à l'exception des produits répertoriés ci-dessous qui feront **obligatoirement** partis de son offre :

- 1 offre apéritive à partager (ex : charcuterie, fromage, tapas...)
- 1 offre de plat unique
- 1 menu : Entrée + Plat OU Plat + Dessert
- Portion de frites : petite (150g) et grande (250g)
- Soda (canette 33cl)
- Bouteille d'eau (50 cl)
- Vin rouge, rosé, blanc : au verre ou à la bouteille
- Bière pression : 25cl et 50 cl
- Bière (canette 33cl)
- Café, Thé

Tarifs appliqués : dans un souci d'uniformité et d'accessibilité au public champinois, certains produits font l'objet d'une tarification imposée par la municipalité (voir grille des tarifs en annexe 8).

Les droits d'occupation pour ce lot s'élèvent à 1200 €.

Le candidat devra permettre aux agents travaillant sur Champigny Plage, de manger un repas par jour au prix de 5.50€ (plat + dessert ou entrée + plat) :

Le service des Initiatives Publiques émettra un certain nombre de tickets valables pour un repas pour le personnel d'une valeur de 5.50 €. Ces tickets seront refacturés au service des Initiatives Publiques de la Mairie de Champigny. Cet accord de prix n'est valable que sur présentation du ticket remis aux agents bénéficiaires.

ANNEXE 3

Lot n °3 : Snacking sucré - Champigny-Plage et Fête Nationale

Partie 1 : Champigny-Plage, du 5 au 20 juillet 2025

Emplacement : Foodcourt, au pied de la scène, sur le parking de la Base Nautique Roland-Bouchier

Horaires des prestations :

- De 12h à 21h du Dimanche au Mercredi (sauf le dimanche 13 juillet : fermeture à 18h)
- De 12h à 22h le Jeudi
- De 12h à 00h00 le Vendredi et Samedi

Prestation demandée : vente au détail de crêpes, gaufres et glaces.

Produits proposés : Le candidat a le choix de la gamme des produits qu'il souhaite proposer, à l'exception des produits répertoriés ci-dessous qui feront **obligatoirement** partis de son offre :

- Gaufres sucrée et pâte à tartiner cacao noisette
- Crêpes sucrée et pâte à tartiner cacao noisette
- Glaces industrielles : 1 boule, glace à l'eau fruitée, cornet, bâtonnet de marques (de type Magnum, Cornetto...)
- Soda (canette 33cl)
- Bouteille d'eau (50 cl)
- Café, Thé

Tarifs appliqués : dans un souci d'uniformité et d'accessibilité au public campinois, certains produits font l'objet d'une tarification imposée par la municipalité (voir grille des tarifs en annexe 8).

Partie 2 - sur la Fête Nationale, le dimanche 13 juillet 2025

Emplacement : Parc Départemental du Plateau

Horaires des prestations : de 18h00 à 01h30

Prestation demandée : la vente au détail de crêpes, gaufres et glaces.

Produits proposés : Le candidat a le choix de la gamme des produits qu'il souhaite proposer, à l'exception des produits répertoriés ci-dessous qui feront **obligatoirement** partis de son offre :

- Gaufres sucrée et pâte à tartiner cacao noisette
- Crêpes sucrée et pâte à tartiner cacao noisette
- Glaces industrielles : 1 boule, glace à l'eau fruitée, cornet, bâtonnet de marques (de type Magnum, Cornetto...)

La vente des boissons sera exclusivement réservée aux sapeurs-pompier.

Tarifs appliqués : dans un souci d'uniformité et d'accessibilité au public campinois, certains produits font l'objet d'une tarification imposée par la municipalité (voir grille des tarifs en annexe 8).

Les droits d'occupation pour ce lot s'élèvent à 700€.

De plus, il sera demandé au commerçant 50 bons cadeaux pour 1 crêpe sucrée + 1 bouteille d'eau (valeur unitaire 3.50€).

ANNEXE 4

Lot n°4 : Glaces et Rafraîchissements - Champigny-Plage, du 5 au 20 juillet 2025

Emplacement : Foodcourt, au pied de la scène, sur le parking de la Base Nautique Roland-Bouchier

Horaires des prestations :

- De 12h à 21h du Dimanche au Mercredi (sauf le dimanche 13 juillet : fermeture à 18h)
- De 12h à 22h le Jeudi
- De 12h à 00h00 le Vendredi et Samedi

Prestation demandée : vente au détail de glaces et rafraîchissements.

Exemples : glaces artisanales, granités, glaces à l'italienne, bubble tea, smoothies, milkshake, fruits frais, jus...

Produits proposés : Le candidat a le choix de la gamme des produits qu'il souhaite proposer, à l'exception des produits répertoriés ci-dessous qui feront **obligatoirement** partis de son offre :

- Glaces à l'italienne et granitas
- Bouteille d'eau (50 cl)

Tarifs appliqués : dans un souci d'uniformité et d'accessibilité au public campinois, certains produits font l'objet d'une tarification imposée par la municipalité (voir grille des tarifs en annexe 8).

Les droits d'occupation pour ce lot s'élèvent à 500 €.

De plus, il sera demandé au commerçant 50 bons cadeaux pour 1 glace + 1 bouteille d'eau (valeur unitaire : 3,50€).

ANNEXE 5

Lot n°5 : Confiserie - Champigny-Plage, du 5 au 20 juillet 2025

Emplacement : sur la "Plage" de la Base Nautique Roland-Bouchier

Horaires des prestations :

- De 13h à 20h du Lundi au Vendredi
- De 12h à 20h les samedis et dimanches (sauf le 13 juillet : fermeture à 18h)
Possibilité d'extensions aux soirées

Produits proposés : Le candidat a le choix de la gamme des produits qu'il souhaite proposer, à l'exception des produits répertoriés ci-dessous qui feront **obligatoirement** partis de son offre :

- Barbe à Papa : petite et grande
- Pomme d'amour
- Churros : petit cornet (x6) et grand cornet (x12)
- Bouteille d'eau (50 cl)

Tarifs appliqués : dans un souci d'uniformité et d'accessibilité au public campinois, certains produits font l'objet d'une tarification imposée par la municipalité (voir grille des tarifs en annexe 8).

Les droits d'occupation pour ce lot s'élèvent à 500 Euros.

De plus, il sera demandé au commerçant 50 bons cadeaux pour 1 petite barbe à papa + 1 bouteille d'eau (valeur unitaire : 3,50€).

ANNEXE 6

Champigny-Plage en images

L'espace de restauration en images :



ANNEXE 7

Fiche d'inscription à compléter

CHAMPIGNY PLAGE 2025

du 5 au 20 juillet 2025

Lot(s) concerné(s)

- Lot n°1 : restauration rapide de type snacking sur Champigny-Plage et la Fête Nationale
- Lot n°2 : restauration dite "à l'assiette" sur Champigny-Plage
- Lot n°3 : snacking sucré sur Champigny-Plage et la Fête Nationale
- Lot n°4 : glaces et rafraîchissements sur Champigny-Plage
- Lot n° 5 : confiseries
- Autre

Le candidat

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Code Postale : Ville :

Téléphone : Adresse mail :

N° de Registre du commerce :

La proposition

Concept (type de restauration, spécificités) :

.....

.....

.....

.....

Besoins techniques (métrage, électricité ...) :

.....

.....

.....

.....

ANNEXE 7 - suite
Fiche d'inscription à compléter

Produits proposés :

Pour les lots n°1 et n°3, précisez - s'il y a lieu - les différences entre les produits proposés sur Champigny-Plage et à l'occasion de la Fête Nationale.

DESIGNATION	TARIFS APPLIQUES

Les produits ne figurant pas au préalable dans ce bordereau ne pourront pas être vendus au moment de la manifestation.

ANNEXE 8
Tarifs imposés

DÉSIGNATION DU PRODUIT	CARACTERISTIQUES	PRIX IMPOSE TTC
Soda	Canette 33cl	2.00 €
Bouteille d'eau	50cl	1.00 €
Bière pression	25cl	2.50 €
	50cl	4.00 €
Bière	Canette 33cl	2.50 €
Bière Téquila		4.00 €
Vin rouge, rosé, blanc	Verre	2.50 €
	Bouteille	10.00 €
Café, thé		1.50 €
Portion de frites	Petite 150g	2.00 €
	Grande 250g	3.00 €
Plat snacking seul	Exemples : sandwich, burger, wraps seul...	5.50 €
Formule snacking	Plat + Dessert	8,50 €
Plat unique restaurant		10 €
Menu restaurant	Entrée + Plat ou Plat + Dessert	13.00 €
Offre apéritive à partager	Au minimum trois variétés	5.00 €
Gaufre / Crêpes	Sucre	2.00 €
	Pâte à tartiner cacao noisette	2.50 €
Glace industrielles	Crème glacée 1 boule	2.00 €
	Glace à l'eau	1.50 €
	Bâtonnet de marque	2.50 €
Granitas	25cl	1.50 €
	50cl	2.50 €

Glace à l'italienne		2.50 €
Barbe à Papa	Petite	1.50 €
	Grande	2.50 €
Pomme d'amour		2.00 €
Churros	Petit cornet (x6) sucrés	3.00 €
	Grand cornet (x12) sucrés	5.00 €
Bubble Tea	25cl	2.50 €
Fruits frais découpés	250g	3.50 €
Jus de fruits frais	25cl	2.00 €
	50cl	3.00 €

ANNEXE 9

Notice portant sur les obligations en matière d'hygiène et de sécurité pour les commerces alimentaires.

Démarches administratives préalables :

- ✓ Immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers et de l'artisanat.
- ✓ Déclaration de l'activité.
- ✓ Carte de commerçant ou artisan ambulant dans le cas où l'activité est exercée hors de la commune de résidence du commerçant.
- ✓ Obtention de la « petite licence à emporter » pour la vente de boissons sans alcool.

Conformité des équipements :

- ✓ Infrastructure de vente protégeant les denrées des souillures lors de leur transport et lors de leur exposition à la vente (protection vis-à-vis des intempéries et des clients).
- ✓ Utilisation de matériaux résistants et imputrescibles, lisses et pouvant être nettoyés et désinfectés efficacement pour contenir, transformer, cuire et vendre les produits.
- ✓ Infrastructure de vente disposant d'un système hygiénique de lavage des mains (eau, savon, essuies main à usage unique) et pour le nettoyage du petit matériel.

Qualité des denrées alimentaires :

- ✓ Utilisation d'un système de traçabilité prouvant l'origine des matières premières utilisées.
- ✓ Respect strict des dates limites de consommation (DLC) : conservation des étiquettes des produits entamés, des bons de livraison, des factures, ...

Conservation des aliments :

- ✓ 63°C minimum pour tous les plats chauds.
- ✓ 8°C maximum pour les autres denrées périssables, notamment beurre, fromages affinés.
- ✓ 4°C maximum pour les produits à base de viande, lait cru ainsi que tout produit dont l'étiquetage précise une conservation entre 0 et 4°C.
- ✓ 3°C maximum pour les plats cuisinés à l'avance.
- ✓ - 18° C maximum pour les produits surgelés, notamment les glaces, crèmes glacées et les sorbets.
- ✓ + 4 °C maximum pour tout aliment d'origine végétale très périssable et dont l'absence de maîtrise de la température pendant une courte période peut présenter un risque microbien pour le consommateur, tel que les denrées végétales cuites ou précuites, prêtes à l'emploi, non stables à température ambiante ; préparations froides non stables, les salades composées, végétaux crus prédécoupés et leurs préparations, jus de fruits ou de légumes crus de pH supérieur à 4,5 ; produits décongelés ; produits non stables en distributeur automatique, ...
- ✓ Les températures des denrées doivent être vérifiées régulièrement : les ruptures de la chaîne du froid ou du chaud génèrent un risque pour le consommateur.

DANS TOUTS LES CAS, LE CANDIDAT DEVRA SE REPORTER AU GUIDE DE BONNES PRATIQUES D'HYGIENE CORRESPONDANT A SON ACTIVITE.